

2025-007

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-02-17-05 CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 11 février 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Absente : Lauriane MOINE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Joan PUYRAIMOND est désigné secrétaire de séance.

Objet : Tarif du repas des aînés 2025 pour les adhérents du club Nostre Oustau non-résidents de la commune

Monsieur le Maire propose de réunir les personnes de 65 ans et plus autour d'un repas le dimanche 23 mars 2025 selon les conditions suivantes :

- Pour les 65 ans et plus, habitants la commune éventuellement accompagnés de leur conjoint, le coût du repas sera pris en charge par la municipalité.
- Pour les 65 ans et plus adhérents du club Nostre Oustau non-résidents de la commune, le coût du repas sera facturé 30 € par personne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

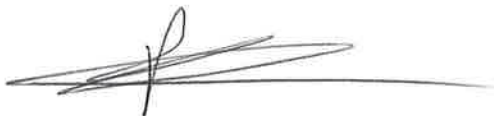
- **Fixe** le tarif du repas des aînés du 23 mars 2025 à 30 € par personne pour les adhérents du club Nostre Oustau non-résidents de la commune.

VOTE : 10 POUR

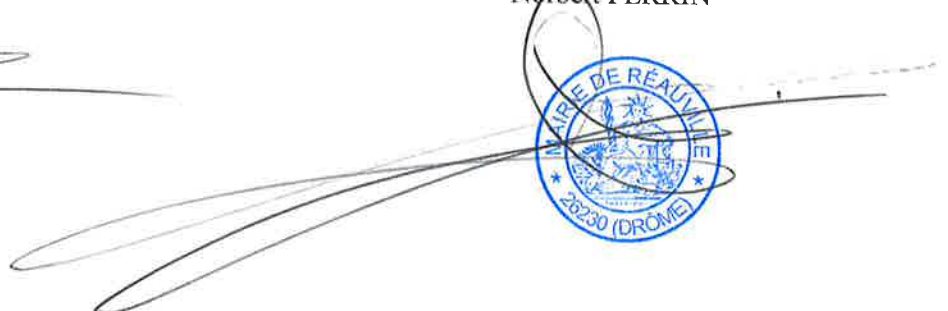
0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
Joan PUYRAIMOND



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 18 FEV. 2025
Affiché le 18 FEV. 2025